



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du jeudi 7 décembre 2017**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme	Valérie Sella	présidente
	Mme	Line Müller	vice-présidente
	Mme	Ania Schwab	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Cécilia Hauser, Paola Sanz Velasco	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Daniel Jauch, Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétreay, conseillères municipales	
	M.	Michel Vazquez secrétaire général	

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 22 novembre 2017, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 24 novembre 2017, validant l'élection du nouveau Conseiller municipal de la commune de Meinier, Monsieur Enrico Castelli, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Leclercq, démissionnaire
2. Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal entre les mains de la Présidente du Conseil municipal et intégration dans la-commission-s municipale-s
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de l'Exécutif
6. Projets de délibérations :
  - **25/2017** : Ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 190'000.- TTC pour le remplacement de collecteurs principaux dans le secteur chemin de Fiez, hameau de Corsinge, parcelles n° 1085, 1086, 1087, 1089, 1090, 1091, 1093, 1103, 1104, 1105, 1106, 1108, 1109, 1292, 1323, 1464, 1465, 1537, 1538, 1540 et 1633 et 1634
7. Divers.

**La Présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées et précise que Marc Jaquet, retenu par le marché, aura un peu de retard.

Puis **la Présidente** accueille Enrico Castelli, qui a été choisi par la liste de l'Entente communale afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de Jean-Baptiste Leclercq. Elle espère que le nouvel élu aura du plaisir à siéger avec ses pairs dans cette magnifique salle du Conseil où chacun peut partager ses idées, toujours dans un état d'esprit positif et de tolérance réciproque.

Les Conseillers municipaux siègent dans différentes commissions, dont certaines qui sont des commissions externes. Il est de coutume que chacun en choisisse entre une et trois en fonction de ses compétences et de ses centres d'intérêts. Les commissions sont rattachées à un membre de l'Exécutif et sous la responsabilité du Maire, indique **la Présidente** qui propose de revenir sur cette question après la prestation de serment d'Enrico Castelli.

Tous les Conseillers municipaux se réjouissent d'ores et déjà de collaborer avec le nouvel élu durant cette législature en cours afin de continuer à œuvrer pour le bien-être et le bien-vivre de la commune de Meinier, conclut-elle.

À son tour, **le Maire** souhaite chaleureusement la bienvenue à Enrico Castelli au nom de l'Exécutif et l'invite à présenter brièvement son parcours.

**Enrico Castelli** remercie l'ensemble du Conseil municipal et l'Exécutif pour leur accueil, ainsi que les signataires de la liste de l'Entente communale qui l'ont désigné. C'est une chance, un honneur et un privilège de pouvoir siéger ici, et il tâchera d'honorer cette confiance qui lui a été accordée.

Quant à son parcours, **Enrico Castelli** indique qu'il a quelques affinités avec le monde politique, puisqu'il a siégé pendant douze ans au sein du Conseil municipal de la commune de Thônex. Il a donc eu l'occasion de siéger dans diverses commissions et tout l'intéresse, avec des affinités plus particulières pour les domaines financier et de l'aménagement du territoire. Il a aussi siégé dans des commissions externes, telles que des fondations communales de logement, centres de loisirs ou sportifs comme celui de Sous-Moulin.

Il précise qu'il a grandi et toujours vécu à Genève. Au bénéfice d'études en sciences politiques suivies à l'université de Genève, il travaille désormais dans le secteur de l'assurance. Tout en espérant vivement avoir l'occasion de partager ses expériences et points de vue avec les autres Conseillers municipaux, il réitère ses remerciements pour cet accueil chaleureux.

**Le Maire** ajoute que le beau-père d'Enrico Castelli, Jean-Marc Maspéro, est Vice-président du centre sportif de Rouelbeau. C'est donc presque une tradition familiale, conclut avec humour le nouvel élu. En effet, Jean-Marc Maspéro a fait partie de l'Exécutif de Collonge-Bellerive pendant douze ans et il représente cette commune au centre sportif de Rouelbeau.

En conclusion à cet accueil, **la Présidente** propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

### 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 22 novembre 2017, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 24 novembre 2017, validant l'élection du nouveau Conseiller municipal de la commune de Meinier, Monsieur Enrico Castelli, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Leclercq, démissionnaire

La **Présidente** donne lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 22 novembre 2017 validant l'élection du nouveau Conseiller municipal de la commune, Enrico Castelli, en remplacement de Jean-Baptiste Leclercq, démissionnaire.

Comme il n'y a eu aucun recours, cette élection est validée, précise la **Présidente** à la fin de cette lecture.

### 2. Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal entre les mains de la Présidente du Conseil municipal et intégration dans la-les commission-s municipale-s

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, **Valérie Sella**, Présidente du Conseil municipal de la commune de Meinier, lit la formule du serment. **Enrico Castelli** prête serment et est chaleureusement applaudi par le Conseil municipal.

La **Présidente** apporte quelques précisions par rapport aux derniers changements qui sont intervenus dans la composition des commissions. Jean-Baptiste Leclercq siégeait au sein de la commission Environnement, Routes & Agriculture ; ce siège est donc vacant. L'emploi du temps de Julia Collis ne lui permet plus de siéger au sein de deux commissions ; elle a fait le choix de quitter la commission Finances tout en poursuivant ses activités au sein de la commission Santé-Social & Aide au Développement. Daniel Jauch a émis le souhait de quitter la commission Sports, Culture & Loisirs ; il souhaitait si possible intégrer la commission Environnement, Routes & Agriculture, un domaine dans lequel il se sentirait plus utile.

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle **Coranda Pierrehumbert** rappelle que la commission Sports, Culture & Loisirs accueille volontiers toutes les bonnes volontés qui souhaitent prêter main forte dans le cadre des manifestations, même sans intégrer ladite commission.

Conformément à l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le Conseil municipal décide d'intégrer Enrico Castelli au sein des commissions : Finances ; Sports, Culture & Loisirs ; Environnement, Routes & Agriculture. Puis le Conseil municipal décide d'intégrer Daniel Jauch au sein de la commission Environnement, Routes & Agriculture.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Christophe Berthelet** demande une correction en page 5, point 5, lettre a), dernière phrase du 2<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ « ...**Christophe Berthelet** ajoute que tous les services de secours doivent passer en radio Polycom, conformément aux nouvelles normes ~~européennes~~ **fédérales**. »

## 4. Communications du Bureau du Conseil

### a) Dernières décisions de l'ACG

**La Présidente** annonce les dernières décisions de l'ACG soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux, soit : subvention de Fr. 60'000.- relative à l'aménagement et à la rénovation des bibliobus et subvention de Fr. 880'000.- par le biais du FIDU pour la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM. Ces deux subventions ne font l'objet d'aucune question particulière.

**La Présidente** rappelle que le Conseil municipal s'est opposé, le 19 octobre 2017, par le biais de la résolution n° 17/2017, à l'octroi d'une subvention d'investissement de Fr. 330'000.- aux communes de Vernier et d'Onex pour le financement de la construction d'une passerelle sur le Rhône dédiée à la mobilité douce. Vingt-deux communes s'étant opposées par voie de résolution à cette décision, et considérant en l'espèce que les Conseils municipaux représentent plus d'un tiers au moins des communes et au moins la moitié de la population du canton, ladite décision a été invalidée.

**Le Maire** relève que c'est la première fois qu'il y a une opposition à une décision de l'ACG et précise qu'une vingt-troisième commune s'est opposée par voie de résolution, mais que son opposition n'est pas parvenue à temps à l'ACG.

### b) Pétition en faveur de la mobilité douce

Le Bureau du Conseil a reçu une pétition en faveur de la mobilité douce initiée par le docteur Patrick Saudan et le professeur Pietro Majno-Hurst, tous deux membres du comité Pro Vélo Genève. Cette pétition est soutenue par quatre cent vingt-neuf médecins travaillant dans le privé ou en institutions publiques, ajoute **la Présidente**, qui lit le texte de la pétition.

Les signataires s'inquiètent de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité dans le canton (le surpoids concerne 41 % de la population genevoise selon l'OFS). Or, se déplacer quotidiennement à vélo diminue de 40 % la mortalité sur quinze ans. Ce mode de déplacement se développe parallèlement à la mise en place d'infrastructures adéquates ; étant donné son impact sur la santé publique, les signataires demandent aux autorités exécutives et législatives cantonales et communales d'inscrire en priorité dans leurs agendas le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 « pour une mobilité douce » du 15 mai 2011.

**La Présidente** rappelle que Meinier n'a pas d'agenda ; cette question n'a donc pas pu être travaillée à ce niveau-là. En dehors des plans piétonniers et des pistes cyclables inscrites au PDCom, la commune n'a pas initié de réflexion à ce sujet. La plupart des pistes cyclables sont sur des routes cantonales, et les routes communales à Meinier sont déjà à vitesse réduite, relève-t-elle. Il serait néanmoins possible de faire un lien avec le concept cantonal du développement durable - qui a été présenté le 19 octobre 2017 devant le Conseil municipal par Line Müller - et d'initier une réflexion de la commission ad hoc en vue d'actions concrètes en cas de volonté de l'Exécutif et du Conseil municipal. **La Présidente** évoque par exemple l'idée de promouvoir, en 2018, l'utilisation du vélo à Meinier et la création d'une continuité du réseau des transports publics.

En tant qu'utilisateur assidu de la petite reine, **Daniel Jauch** souligne la dangerosité de la vitesse des vélos électriques sur les pistes cyclables pour les piétons. Il faudrait selon lui que ce problème soit réglé au niveau cantonal. Ces engins devraient plutôt rouler sur la route, ce qui permettrait de détendre une atmosphère que **Daniel Jauch** trouve très malsaine en ce moment.

**Etienne Murisier** relève que le canton souhaite depuis dix ans créer une piste cyclable sur la route de Jussy semblable à celle de la route de Compois. De même, et si le projet de contournement du village aboutit, les autorités meynites ont d'ores et déjà envisagé des mesures liées à la mobilité douce. Une piste cyclable qui déboucherait sur le chemin de Rouelbeau est également prévue dans le cadre de l'extension de la zone artisanale de la Pallanterie. Cela fait donc trois gros projets en faveur de la mobilité douce sur le territoire de la commune. La commission Environnement, Routes & Agriculture entreprendra une réflexion sur ces questions.

Selon **le Maire**, les autorités ne doivent pas sous-estimer la problématique de la vitesse des vélos électriques qui devra être abordée avec le canton. Les pistes cyclables ne sont pas très larges ; deux vélos qui s'y croisent à une vitesse importante, cela peut s'avérer dangereux.

Il relève que la commune a, jusqu'à présent, plutôt encouragé l'utilisation des transports publics par le biais, par exemple, du développement de la ligne B ou de rabais, prévus au budget 2018, pour les abonnements Unireso « Tout Genève » seniors et juniors.

**Marc Jaquet** rejoint la séance.

Le canton subventionne à hauteur de Fr. 250.- l'achat des vélos électriques, indique **le Maire** qui propose à la commission ad hoc de mener une réflexion globale sur l'encouragement au vélo.

Concernant la vitesse des vélos électriques sur les pistes cyclables, **Christophe Berthelet** estime que la loi devrait être adaptée et les forces de l'ordre sévir.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle **Line Müller** indique qu'un bureau français a approché des communes dans le cadre du concept cantonal du développement durable. Il proposait aux grandes communes de faire le plan de leurs pistes cyclables. Mais il semblerait plus judicieux de réaliser un plan pour tout le canton. Comme ce plan suit certains critères, ceux-ci devraient être les mêmes pour toutes les communes. Le bureau en question réfléchit actuellement à cette problématique.

#### c) Comité Stop TISA Genève

**La Présidente** évoque la lettre du comité Stop TISA Genève qui a été transmise aux Conseillers municipaux, ainsi que la résolution n° 14/2015 votée par le Conseil municipal à la fin la législature précédente, le 7 mai 2015, et l'article paru dans la *Tribune de Genève*. Un dossier très complet, préparé en avril 2015 par Jean-Baptiste Leclercq, sera à disposition des intéressés auprès de Michel Vazquez.

La prochaine étape serait de déclarer Meinier zone hors TISA et d'en informer le canton, le Conseil fédéral et la population. Une résolution allant dans ce sens pourrait être votée par le Conseil municipal en février 2018, indique **la Présidente**, avant d'ouvrir le débat.

**Le Maire** rappelle que les Conseillers municipaux ont régulièrement parlé de TISA et que le secrétariat leur transmet systématiquement tous les documents reçus. Les négociations continuent, mais toujours avec autant d'opacité. Inciter un maximum de communes, de villes ou même de parlements cantonaux à prendre position par rapport à TISA est important et nécessaire, selon **le Maire**, qui résume la résolution n° 14/2015. La privatisation de tous les secteurs publics inquiète beaucoup l'Exécutif qui estime que cette action mérite d'aller plus loin.

Il précise que déclarer Meinier zone hors TISA aurait surtout une portée symbolique. Cette volonté serait actée au niveau de la population et des panneaux placés à l'entrée de la commune, comme c'est déjà le cas à Carouge, par exemple. Il souligne le fait que de tels accords internationaux pourraient se retourner contre la Suisse, voire les pays européens.

**Jean-François Jordan** relève qu'il s'agirait d'une suite logique à la résolution 14/2015 votée par le Conseil municipal, et **Etienne Murisier** insiste sur l'importance de bien informer la population avant de placer de tels panneaux à l'entrée du village.

À la suite d'une brève discussion, personne ne formulant d'objection, **le Maire** évoquera le dossier TISA lors de ses traditionnels vœux, en janvier 2018, et une résolution sera présentée au Conseil municipal en février 2018.

## 5. Communications de l'Exécutif

### a) Rapport administratif 2016-2017

À la suite des remarques pertinentes de Marc Jaquet lors du dernier Conseil municipal, la version numérique du rapport administratif 2016-2017 qui figure sur le site de la commune a été corrigée et est désormais conforme à la réalité, annonce **le Maire**.

### b) Statuts de la Fondation de la Pallanterie (FITIAP)

**Le Maire** indique que le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive a voté à l'unanimité les statuts de la Fondation de la Pallanterie (FITIAP) le 21 novembre 2017.

### c) Vente d'une parcelle sise au 9, rue de l'Ancienne Ferme, droit de préemption

**Le Maire** annonce que la commune dispose d'un droit de préemption par rapport à la vente d'une parcelle sise au 9, rue de l'Ancienne Ferme, car celle-ci se situe dans la zone 5 (zone villas). Aucun Conseiller municipal n'exprime le souhait d'exercer le droit de préemption communal pour cette parcelle.

### d) Transfert du patrimoine financier du Centre du village à la FIM

Une réunion a eu lieu en début de semaine à l'office du logement par rapport au transfert du patrimoine financier du Centre du village à la Fondation Immobilière de Meinier (FIM), annonce **le Maire**. Le plan financier a enfin été accepté par l'office du logement. Il s'agit désormais de finaliser la démarche avec l'officialisation par le Conseil d'État et la publication de l'arrêté y relatif.

Il précise qu'une réévaluation de ces quatre immeubles sera faite en fonction de la valeur de remplacement telle que définie par MCH2. Le transfert de ce patrimoine financier à la FIM pourrait très probablement avoir lieu en février-mars 2018, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### e) Conseil municipal du 17 mai 2018

Le département Présidentiel du service de surveillance des communes a accordé la dérogation demandée, indique **le Maire**. Les comptes 2017 de la commune seront donc votés le 17 mai 2018 (au lieu du délai légal fixé au 15 mai).

f) **Plan directeur communal (PDCom)**

**Le Maire** rappelle qu'une séance élargie au Conseil municipal aura lieu le 14 décembre prochain à 19 heures à la Mairie. Les mandataires referont un petit tour d'horizon du PDCom avant que ce document ne passe à nouveau devant les différents services du Canton avant d'être présenté à la population. Ce sera l'occasion de régler encore certains détails et de répondre aux éventuelles questions des élus.

g) **Mérites meynites**

**Coranda Pierrehumbert** présente les dossiers sélectionnés par la commission ad hoc. Après une brève discussion, le Conseil municipal finalise par vote le choix des mérites meynites.

h) **Pommier garni**

**Le Maire** indique que le Pommier garni devrait fermer le 22 décembre 2017. Il a pris l'initiative, à titre personnel, d'envisager plusieurs scénarios et propose aux Conseillers municipaux d'en discuter pour, éventuellement, imaginer ensemble des solutions. En effet, cette enseigne ne parvient pas à tourner, financièrement parlant, et Corinne Ménétreay souhaite mettre un terme à ses activités. Cela cause quelques soucis au **Maire** qui en a parlé avec l'Exécutif et la Fondation Immobilière ; il souhaite donner ce soir sa perception des choses.

Il évoque trois options sur la base d'un document récapitulatif.

Option 1 : statu quo. Les autorités ne s'en mêlent pas et laissent mourir le Pommier garni, privant ainsi la commune d'un lieu de vie et de rencontres significatif, utile et agréable à vivre.

Options 2 et 3 : la commune ou la FIM pourraient s'engager dans cette aventure en reprenant le pas de porte et mettre les locaux en gérance pour une activité qui resterait à définir. À ses yeux, ladite activité devrait offrir aux Meynites la possibilité de se retrouver dans un lieu convivial qui favoriserait la cohésion sociale.

Il ajoute que sa démarche ne vise pas à soutenir personnellement Corinne Ménétreay ou sa famille ; mais Meinier a besoin de lieux conviviaux tels que celui-ci qui répondent à la demande et aux besoins d'un certain nombre d'habitants. La fermeture du Pommier garni sera difficile pour ceux qui avaient pris l'habitude d'y aller régulièrement.

Il insiste sur l'importance d'offrir une diversité de lieux et des moments d'échanges, de rencontres et de partage à la population. C'est pour cette raison que le Pommier garni est important. De plus, cette enseigne est dédiée aux produits du terroir. Ce sont ces raisons qui ont incité **le Maire** à entreprendre cette démarche auprès du Conseil municipal, ce soir. En effet, le Pommier garni représente bien les valeurs défendues par Meinier, à savoir la proximité et la rencontre entre les gens.

Une discussion s'engage sur la fermeture du Pommier garni. Aucune décision n'est prise pour l'instant ; la discussion se poursuivra.

i) **Repas des aînés**

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 21 janvier 2018. Il est de coutume que les Conseillers municipaux et leurs conjoints servent le repas et se mêlent aux invités. Une invitation formelle avec demande de réponse sera prochainement transmise, indique-t-elle en se livrant à un petit sondage. Quels sont ceux qui comptent y participer ? Un maximum d'élus ayant levé la main, elle se déclare ravie par cette forte participation et ajoute que les aînés apprécient énormément d'approcher les élus à l'occasion de cette soirée.

## 6. Projet de délibération

- **25/2017** : Ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 190'000.- TTC pour le remplacement de collecteurs principaux dans le secteur chemin de Fiez, hameau de Corsinge, parcelles n° 1085, 1086, 1087, 1089, 1090, 1091, 1093, 1103, 1104, 1105, 1106, 1108, 1109, 1292, 1323, 1464, 1465, 1537, 1538, 1540 et 1633 et 1634

**Etienne Murisier** réexplique les nécessités de cette délibération sur la base du projet de drainage qu'il a déjà présenté le 9 novembre 2017. L'eau ravine régulièrement sur la route et de gros problèmes de rétention d'eau sont constatés sur une zone. Il indique que la Mairie a reçu une confirmation écrite du service de l'Agriculture, qui a octroyé une subvention pour ces travaux.

**La Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 7. Divers

### a) Plan quadriennal cantonal

**Jean-François Jordan** indique que le Conseil d'État a présenté le plan quadriennal cantonal le 22 novembre 2017. Celui-ci engendrera un transfert de charges de 80 millions de francs sur les communes, plus 2 millions de francs pour les abonnements des TPG des personnes âgées. Certains élus sont déjà intervenus dans la presse, précise **Jean-François Jordan** qui voudrait connaître l'avis du Maire sur cette question.

**Le Maire** pense qu'il y aura des réactions au niveau de l'ACG, sachant que tous les élus sont fâchés par cette décision. Le fait que le Conseil d'État valide ce plan quadriennal est très inquiétant. Lui-même s'est posé des questions : le Grand Conseil doit-il valider cette décision ? Les communes ont-elles la possibilité de s'y opposer ? Cela aura-t-il un impact sur la commune ? Et *quid* des péréquations intercommunales ? Quant aux 2 millions de francs pour les abonnements TPG des aînés, c'est normalement le canton qui subventionne la différence de prix. C'est un peu mesquin mais c'est le climat actuel, déplore **le Maire** en indiquant qu'on en saura plus bientôt.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h10.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 8 février 2018 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Ania Schwab

.....

Valérie Sella

**Annexe** : délibération votée

Meinier, le 8 février 2018 /em





# Meinier

Législature 2015-2020  
 Délibération N° 25/2017  
 Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2017

p. 1/1

## Délibération n° 25

### Ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 190'000.- TTC pour le remplacement de collecteurs principaux dans le secteur chemin de Fiez, hameau de Corsinge, parcelles n° 1085, 1086, 1087, 1089, 1090, 1091, 1093, 1103, 1104, 1105, 1106, 1108, 1109, 1292, 1323, 1464, 1465, 1537, 1538, 1540 et 1633 et 1634

Vu l'état des collecteurs principaux du secteur chemin de Fiez à Corsinge, qui ont besoin d'être remplacés, comme indiqué en séance du Conseil municipal le 9 novembre 2017,

vu le devis estimatif établi par notre mandataire, qui se monte à Fr. 177'020.35 TTC,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 et les art. 84 et suivants de la loi sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961,

sur proposition de l'exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 190'000.- TTC - dont à déduire les subventions cantonales à hauteur de 30% comme indiqué dans le courrier du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture / DGAN du 15.11.2017 – pour le remplacement de collecteurs principaux du secteur chemin de Fiez, hameau de Corsinge, parcelles n° 1085, 1086, 1087, 1089, 1090, 1091, 1093, 1103, 1104, 1105, 1106, 1108, 1109, 1292, 1323, 1464, 1465, 1537, 1538, 1540 et 1633 et 1634 ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net, après déduction des subventions cantonales mentionnées au point 1, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique n° 33002 dès l'année d'achèvement des travaux, soit dès 2018 en principe ;
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique ;
5. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 190'000.- et de pouvoir utiliser une partie du montant disponible sur le compte des taxes d'écoulement, en accord avec le Département de l'intérieur et de la mobilité, Service de la planification de l'eau ;
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 5 février 2018.

Meinier, le 15 décembre 2017

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**